



Convention de partenariat

Entre les soussignés :

D'une part,

Le Département du Bas-Rhin dont le siège est situé :

Hôtel du Département

Place du Quartier Blanc

67964 Strasbourg Cedex 9

Représenté par Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin

Ci-après désigné par les termes « **Le Département** »

Et :

L'Association du Fonds de Concours Rivetoile

3 Place Dauphine

67100 Strasbourg

Représentée par la Directrice de centre Florence FELDMANN

Ci-après dénommée Centre commercial Rivetoile

I. Objet de la convention

Rivetoile Strasbourg souhaite, pour ses membres, détenteurs de la carte de fidélité Rivetoile, faciliter l'accès au Vaisseau - centre de culture scientifique et technique du Conseil Départemental du Bas-Rhin, qui propose une prestation culturelle et de loisirs permettant aux jeunes de 3 à 15 ans de découvrir de manière originale et ludique les sciences et plus généralement la culture scientifique. Le Vaisseau permet aux enfants de participer à des activités à plusieurs, mais aussi aux parents de partager des moments en famille - à des tarifs préférentiels.

La présente convention définit les modalités d'attribution des tarifs préférentiels au profit des porteurs de la carte de fidélité Rivetoile.

Considérant le nombre de clients potentiels Rivetoile Strasbourg, le Département accepte d'étendre son tarif réduit pour tout adulte et enfant membre de la famille porteur de la carte Rivetoile Strasbourg, sur présentation de la carte ad hoc nominative et en cours de validité, à la billetterie du Vaisseau.

Le Département propose pour tous les porteurs de la carte Rivetoile le tarif unique suivant : 6€ l'entrée au Vaisseau au lieu de 7€ pour les enfants et 8€ pour les adultes.

Annexe 5-4

La carte Rivetoile Strasbourg précitée donnant droit à un tarif réduit est à présenter à la billetterie du Vaisseau : 1 bis rue Philippe Dollinger, à Strasbourg.

Les porteurs de la carte Rivetoile Strasbourg seront attentifs aux dates et horaires d'ouverture du Vaisseau (du mardi au dimanche, de 10h à 18h, en dehors des périodes de fermeture indiquées sur : www.levaisseau.com . Les dernières entrées possibles se font avant 17h, heure de fermeture de la billetterie). Par ailleurs, le Vaisseau peut être amené à fermer momentanément ses portes en cas de forte affluence. A noter : à partir de 16h30, le tarif d'entrée est de 3 € pour tous.

II. Obligations du Centre Commercial Rivetoile Strasbourg

Rivetoile Strasbourg s'engage à :

- Communiquer sur l'offre tarifaire préférentielle octroyée à ses membres par le Département sur son site Internet (<http://www.rivetoile.com/>), ses courriers (papiers ou électroniques) envoyés aux membres, ses tracts publicitaires, dans le centre commercial à l'accueil ou toute communication externe pouvant être faite autour de la carte de fidélité Rivetoile Strasbourg, toujours avec l'autorisation préalable du Département,
- Prendre et diffuser à l'accueil du Centre Commercial, les documents de communication du Vaisseau (dépliants),
- Soumettre au Département pour accord préalable et validation tous les projets de communication le concernant,
- Prendre en charge l'ensemble des frais de communication induits par l'édition de supports (papier ou électronique) concernant le Vaisseau dont il est à l'initiative,
- Permettre ponctuellement des périodes d'animation du Vaisseau dans le Centre Commercial, 15 jours ouvrés par an, à définir en avance selon les disponibilités du Centre Commercial Rivetoile, selon les besoins du Vaisseau et dans le respect du règlement intérieur et cahier des charges techniques en vigueur à Rivetoile

III. Obligations du Département

Le Département s'engage à :

- Proposer le tarif réduit de 6 € (sauf autre tarif de droit commun applicable et plus avantageux pour le client) à tous les membres du foyer et aux personnes qui l'accompagnent sur présentation de la carte ad hoc Rivetoile Strasbourg à la billetterie du Vaisseau, pour toute la durée de la présente convention,
- Communiquer l'avantage tarifaire défini ci-dessus sur présentation de la carte Rivetoile.
- N'éditer aucun support de communication mentionnant Rivetoile Strasbourg sans autorisation écrite préalable de leur part,
- En cas d'accord préalable, soumettre tout support d'information mentionnant Rivetoile Strasbourg à l'approbation de Rivetoile Strasbourg avant édition,
- Prendre et diffuser ponctuellement à l'accueil du Vaisseau, les documents de communication liés à la carte de fidélité Rivetoile (dépliants),
- Prendre en charge les frais d'animations et de communication éventuels dans le cas où il déciderait avec l'accord préalable de Rivetoile Strasbourg d'organiser une animation spécifique dans le Centre Commercial,
- Exercer le plus rapidement possible son droit de regard et d'autorisation sur les documents le mentionnant qui pourront être édités par Rivetoile Strasbourg.

IV. Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une période d'un an à compter de sa signature.

V. Résiliation

Chacune des deux parties à la présente convention peut provoquer librement sa résiliation, par l'envoi d'un courrier en recommandé avec accusé de réception, en respectant un préavis de trois mois.

La dénonciation de la présente convention est sans effet sur l'exécution des réservations effectuées ou des billets achetés par les bénéficiaires avant la date d'effet de la résiliation du contrat.

VI. Attribution de juridiction

La présente convention est soumise à la loi française et aux tribunaux français. A défaut d'accord amiable, les litiges relatifs au présent contrat seront portés devant le tribunal compétent, le Tribunal administratif de Strasbourg.

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX

A Strasbourg, le

Pour le Département
Le Président
Frédéric BIERRY

Pour Rivetoile Strasbourg
La Directrice de Centre
Florence FELDMANN